

### *Dette gouvernementale*

provinciales, si nous voulons que le Québec revienne discuter avec les autorités fédérales.

Et parlant de la Banque du Canada, le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) a pris aujourd'hui tout le monde par surprise, lorsqu'il a dit qu'il ne pouvait monnayer le crédit de la nation parce que cela créerait de l'inflation. Eh bien, il faut imaginer, monsieur le président, quelle ne fut pas ma surprise parce que j'ai toujours pensé que l'inflation était causée par les intérêts trop élevés. La cause de l'inflation ce sont les intérêts trop élevés, demandés par les banques et les escomptes de la Banque du Canada.

Ensuite, le ministre nous dit que: La Banque ne peut intervenir auprès des . . .

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé. Il pourrait continuer s'il avait le consentement unanime de la Chambre. Est-ce qu'il y a consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** L'honorable député de Roberval (M. Gauthier) a la parole.

**M. Gauthier (Roberval):** Merci beaucoup, je n'aurai besoin que de deux ou trois minutes. J'étais à dire que le ministre des Approvisionnements et Services nous a dit que la Banque du Canada ne peut intervenir auprès des provinces pour ne pas s'immiscer dans les affaires provinciales. Voilà un raisonnement qui en a pris encore plusieurs par surprise, et nous nous demandons pourquoi. Si on demeure dans le même raisonnement, pourquoi le gouvernement fédéral n'imité-t-il pas la Banque du Canada, et cela au plus coupant des juridictions provinciales? D'ailleurs, le raisonnement du ministre est tout simplement ridicule, puisque les provinces font partie intégrante de la grande économie canadienne, que la Banque du Canada est précisément l'outil qui est censé contrôler la masse monétaire du pays.

Enfin, le ministre nous dit: Que les provinces doivent être contentes, parce que le gouvernement fédéral leur remet 1/5 des montants reçus. Je pensais que c'était 2/5, mais non, il vient de déclarer, j'en suis fort aise, que lorsqu'il reçoit \$5 des provinces, le gouvernement fédéral remet \$1. Je pense que les provinces seront contentes, et je crois bien que les Québécois seront fixés à l'avenir.

Pour ceux qui veulent savoir combien le gouvernement fédéral leur remet sur le total des taxes perçues dans le Québec, la réponse c'est le ministre lui-même qui vient de la donner: un cinquième de toutes les taxes perçues retourne aux provinces. N'est-ce pas que le gouvernement fédéral demande beaucoup pour ce travail, et le ministre ose dire que les provinces doivent être bien satisfaites de ne pas avoir la honte de recueillir ces taxes-là. Imaginons que le ministre est convaincu de rendre service aux Québécois en leur prenant \$5 pour leur remettre \$1! Ensuite, le gouvernement fédéral est étonné d'entendre le Québec réclamer son droit de recueillir ses propres taxes. Ce n'est certes pas avec des gens comme le ministre des Approvisionnements et Services que le Québec pourra rejoindre la table de négociations.

Je fais donc appel, une dernière fois, à tous ceux qui sont encore capables de raisonner logiquement à la Chambre, afin que les provinces cessent de subir les effets néfastes du gouvernement centralisateur, lequel nous gouverne déjà depuis trop longtemps.

[M. Gauthier (Roberval).]

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie)—Les affaires extérieures—Le projet de dérivation Garrison—Proposition de création d'un fonds de fiducie en vue des modifications—L'approvisionnement en eau potable de Portage-La-Prairie; Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert)—La défense nationale—Le déplacement du régiment aéroporté—Demande d'exposé des motifs par le ministre à Edmonton; le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger)—Les affaires indiennes—La possibilité du remboursement des droits d'exportation perçus des Indiens.

● (1720)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—L'ABSENCE DE SOLUTION GOUVERNEMENTALE AU PROBLÈME DE L'ENDETTEMENT DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lambert (Bellechasse):

Que la Chambre constate avec désarroi l'accroissement phénoménal de l'endettement du fédéral, des provinces et des municipalités, ce qui est en voie de conduire notre pays à l'éclatement; et

Que, de plus, la Chambre déplore le fait que le gouvernement ne présente aucune formule nouvelle de financement du secteur public qui serait de nature à corriger la situation, comme par exemple un amendement à la loi sur la Banque du Canada, pour lui permettre de monnayer le crédit de la nation, afin de consentir des prêts à long terme au gouvernement fédéral et aux provinces à un taux d'intérêt correspondant aux frais d'administration, contrairement à la limite de six mois comme c'est le cas actuellement et afin d'éviter aux Canadiens de payer jusqu'à cinq fois le montant des emprunts contractés par les différents gouvernements auprès des institutions bancaires, en vertu du mode de financement actuel.

**M. Don Mazankowski (Vegreville):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre part au débat. Il nous donne l'occasion de faire état de certaines des erreurs les plus patentes du gouvernement à l'égard des préoccupations et des réalités économiques de notre pays et de faire ressortir également les graves maladroites qu'il a commises dans sa gestion des fonds publics. Je crois que le député qui m'a précédé a plus ou moins exposé les principes qui animent le gouvernement actuel, qui se laisse guider davantage par les considérations politiques que par quelque souci que ce soit de gérer sagement le pays. La façon dont le gouvernement fait campagne au Québec pour remporter quelques élections partielles, montre bien qu'il ferait n'importe quoi pour gagner des voix à son parti. C'est cet esprit partisan qui, à bien des égards, est à l'origine des problèmes que dénonce le fond de la motion dont nous sommes saisis, à savoir l'accroissement phénoménal de l'endettement national, à tous les paliers de gouvernement.